

7. Horaires et programmes de mathématiques dans l'Enseignement secondaire

M. BIOCHE, rapporteur de cette question, ne croit pas utile de délibérer, car.....

M. WEBER interrompt pour rappeler que les réductions d'horaire imposées cette année n'ont pas été accompagnées des réductions de programme correspondantes : « Il regrette profondément » que le Comité et le Bureau n'aient pas protesté contre cette situation qui constitue, dit-il, un encouragement au bachotage.

M. BIOCHE et M. DELCOURT lui répondent. Contrairement à ce que pense M. WEBER, le Bureau n'est pas resté inactif. Nous avons vu, disent-ils, M. le Directeur de l'Enseignement Secondaire au moment où ces questions commençaient à être agitées : il nous a promis qu'aucune mesure définitive ne serait prise sans que l'Association ne soit consultée au préalable ; nous avons vu MM. les Inspecteurs généraux : ils nous ont dit que les réductions d'horaire actuelles étaient essentiellement temporaires, qu'elles précèdent une réforme générale et que c'est à ce moment-là qu'une action pourra avoir lieu.

M. WEBER persiste à penser que ces démarches réservent l'avenir, mais que, pour le passé, une protestation était nécessaire.

M. GRÉVY explique alors que toute démarche ou protestation aurait été sans effet, et bien que n'étant pas devant ses mandants, il croit utile d'exposer brièvement ce qui a été fait à la session de juin 1921 du Conseil Supérieur. Un projet de réduction d'horaires et de programmes, élaboré par les Inspecteurs généraux en comité, a été présenté au Conseil Supérieur. Sous peine de retrancher à tort et à travers, il a fallu conserver à peu près les programmes actuels. Pour les horaires, tout ce que M. GRÉVY a pu obtenir, c'est en Mathématiques AB, la

enseignement mathématique plus développé ou moins développé), soit étendu au moins sur les deux années terminales, minimum absolument irréductible.

Et M. DECERF ajoute que s'il met *deux ans*, c'est uniquement à titre transactionnel, et que c'est là un pis-aller.

M. WEBER propose *trois ans*. Plusieurs membres, dont M. GRÉVY, croient plus opportun de demander *deux ans* ; en demandant plus on risquerait de ne rien obtenir.

La motion de M. DECERF, mise aux voix, est adoptée, l'Assemblée générale l'approuvant unanimement en son principe, et une forte majorité écartant la demande de « trois années terminales » au lieu de « deux ».

M. SIZAIRE demande s'il n'est pas à craindre que les déclarations de M. COMMISSAIRE devant la Commission de l'Enseignement du Sénat (1) ne soient invoquées pour faire réduire encore l'horaire accordé aux mathématiques. M. DELCOURT répond que le compte rendu ne traduit pas fidèlement la pensée et ne rapporte qu'inexactement les paroles de M. COMMISSAIRE, que M. COMMISSAIRE a d'ailleurs eu soin de renouveler ses déclarations par lettre adressée le lendemain au Président de la Commission de l'Enseignement du Sénat, et qu'il doit écrire à notre Président, M. BIOCHE, pour rectifier le compte rendu publié par la *Quinzaine universitaire* et le *Bulletin de la Fédération* (2). Il n'y a donc pas à faire état de ces prétendues déclarations.

(1) « M. Commissaire estime qu'après une année de mathématiques élémentaires et deux de spéciales, un bon élève de l'enseignement A peut entrer à l'Ecole Polytechnique » (*Bulletin officiel de la Fédération des Professeurs de Lycée*, n° 139, avril 1922, page 532).

(2) Voir cette lettre page 97 du présent Bulletin.